Envoyé en préfecture le 26/09/2024 Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le FRATIONS DU EXTRAIT DU REGISTRE DES I ID: 078-217803808-20240923-20240968-CC

CONSEIL MUNICIPAL DE MA L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de

PRESENTS: M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M COURTOT, M. CHOLET, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE.

DATE D'AFFICHAGE

DATE DE CONVOCATION

16 septembre 2024

16 septembre 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

REPRESENTÉS: 8

VOTANTS : 26

ABSENTS : 3

N°2024-09-68:

Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

REPRESENTES:

M. SENNEUR par M. CAMARD

Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

- Mme GUERITEAU par M. LEPRETRE
- Mme RIVIERE par Mme BIGAY
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- M. LANGLOIS par Mme KARM
- M. GIBERT par M. COURTOT
- M. FALCHETTO par M. ALIOUNE
- Mme READ par Mme GUERET-MAGNE

ABSENTS: Mme CANUS, Mme ALLIX, M. DEVERS

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurence MERVOYER est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de la commande publique;

VU le Décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs;

VU l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil;

VU la convention constitutive du groupement de commandes signée du Président du CIG en date du 19 décembre 2023 ;

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière :

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances -Affaires Générales réunie le 12 septembre 2024;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire;

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID: 078-217803808-20240923-20240968-CC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,

2/ APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

3/ AUTORISE le Maire à signer l'engagement contractuel du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4/ APPROUVE la commande de reliure d'actes en fonction de ses besoins.

5/ DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Laurence MERVOYER Secrétaire de séance

DE ANAVOLEM

Olivier LEPRETRE Maire de Maule